

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2019

L'An deux mille dix-neuf,
le 30 septembre à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 septembre 2019 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Marie-Aline ANGLADE, Anne-Marie DOMAISON, Dominique DOMAISON, Armand FABRE, René CHARREYRE, Pierre-Jean MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE

Etait absente, excusée :

Sabine BOUQUET

Sabine BOUQUET a donné pouvoir à Anne-Marie DOMAISON.

Le compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2019 est adopté : 9 pour, 2 abstentions.

Avenant au contrat 43.11:

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une subvention de 60 000 € avait été allouée à la commune par le département de la Haute-Loire dans le cadre du contrat 43,11 que le département a signé avec la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour les travaux d'aménagement du bourg. Lors de la réalisation des travaux, le montant des dépenses subventionnables a changé. En effet, les travaux d'aménagement de surface ont été moins importants que prévus et ont donc réduit l'assiette des dépenses subventionnables dans le cadre de ce contrat. Ces dépenses ont été ramenées à 235 239 € H.T Le taux de cette subvention étant de 20%, la subvention passe donc de 60 000 € à 47 048 €. Le conseil Municipal décide de valider l'avenant au contrat 43.11 proposé par le département de la Haute-Loire. 9 pour, 2 abstentions.

Réalisation d'une étude concernant un projet de voie verte le long de l'Ance du Sud et demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes :

Monsieur le Maire indique que pour alimenter la réflexion sur le projet de voie verte le long de l'Ance-du-Sud il convient de faire réaliser des études préalables, à savoir, le diagnostic des lieux, le

diagnostic environnemental, la proposition de tracé, plan et état parcellaire et la réalisation d'un avant-projet sommaire qui posera les bases techniques de l'aménagement. Un chiffrage sera alors réalisé. Le Conseil Municipal décide de confier cette mission au bureau d'études Arpentam pour un coût de 14 910,00 € H.T et de solliciter la région Auvergne-Rhône-Alpes pour une subvention de 50 % du coût de cette étude. 9 pour, 2 abstentions.

Approbation du rapport de la CLECT du 04 septembre 2019 :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'émettre un avis sur le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 04 septembre 2019 au cours de laquelle les transferts suivants ont été examinés : centres de loisirs des communes de Rosières, Vorey, La Chaise-Dieu, centre social et de loisirs de Craponne, gymnases de Lavoûte et de la Chaise-Dieu, musée du Mont Bar à Allègre, studios de musique amplifiée de Chadrac, compétence eau et assainissement sur la commune de Saint-Pal-de-Senouire. Le conseil municipal décide d'approuver le rapport de la CLECT du 04 septembre 2019. 9 pour, 2 abstentions.

Choix d'une entreprise pour le remplacement de menuiseries sur des bâtiments communaux :

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de remplacement des menuiseries de bâtiments communaux suite à la décision du 28 juin 2019 du conseil municipal, il a été nécessaire de relancer un appel d'offres en deux lots pour la consultation des entreprises. Ces travaux comprennent les menuiseries de la mairie, du gîte, de la salle culturelle, des garages communaux. Suite à cette consultation, les offres reçues pour les deux lots s'avèrent être au-dessus de l'estimation réalisée par le maître d'œuvre. Le conseil municipal décide de déclarer cet appel d'offres non fructueux et donc de ne pas retenir d'entreprises pour les deux lots de travaux prévus et de relancer une consultation de gré à gré auprès de plusieurs prestataires avec comme objectif toujours de réaliser les travaux au mois de février 2020. 9 pour, 2 abstentions.

Tarifs 2020 au complexe touristique :

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs du complexe touristique pour l'année 2020. 9 pour, 2 abstentions.

Indemnités au percepteur :

Le Conseil Municipal décide d'allouer l'indemnité annuelle de receveur au taux de 100 % aux trésoriers de Saugues pour l'année 2019. 9 pour, 2 abstentions.

Autorisation de travaux et vente d'une partie de la parcelle A35 :

Monsieur le Maire indique que le département de la Haute-Loire souhaite effectuer cet automne des travaux sur la route départementale n°332, à proximité du pont siphon. Ces travaux permettront de remplacer des murs de soutènement défailants et élargiront ponctuellement l'accotement, améliorant ainsi la sécurité des usagers de la route. Pour réaliser ces travaux, le département de la Haute-Loire demande qu'une autorisation de travaux sur la parcelle concernée lui soit accordée et qu'une promesse de vente soit signée pour l'emprise nécessaire à ces travaux. Cette partie de la parcelle A35, sans valeur agricole, rejoindra ensuite à terme le domaine public départemental. La parcelle A35 est un bien de section appartenant aux habitants de Donazac. Le transfert dans un premier temps à la commune d'une partie de cette parcelle est possible sur décision conjointe du conseil municipal et d'une majorité des membres de la section. La surface estimée nécessaire est de 240 m². Le département prendra à sa charge les frais de document d'arpentage et d'acte. Une majorité des membres de la section de Donazac a déjà donné par écrit son accord sur ce transfert de propriété. Le Conseil Municipal décide d'autoriser le département à utiliser la parcelle A35 dans le cadre des travaux prévus, de demander à Monsieur le préfet de la Haute-Loire le transfert à la commune d'une partie de la parcelle A35, suite au document d'arpentage qui sera réalisé après travaux et d'autoriser ensuite la vente au département de la Haute-Loire de cette partie de la parcelle A35, au prix de 1300 €/hectare. 9 pour, 2 abstentions.